

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Doc Bruno GUINCHARD**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **CHR Besançon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **"La Chau"**

Adresse **ETRABONNE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500 m**

Largeur minimum de la piste **5 m**

Largeur de la grille **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **7.**

En manche : **7.**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

VISA DE LA LIGUE

DATE: **31.01.2024**

VISA DE LA FFM

DATE: **02/02/2024**

NUMÉRO: **24/0117**

[Signature]
Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Siège Social - DOLE
N° Siret 834 738 395 0013

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MOTOCROSS A L'ANCIENNE

25 JAN. 2024



MOTO-CLUB: MC ETRABONNE N° D'ÉPREUVE FFM: 93
E-MAIL: elec@mc-etrabonne.fr DATE: 21 AVRIL 2024
TÉLÉPHONE: 06.82.96.92.40 LIEU: ETRABONNE
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Jean-Pierre GIRARDOT

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la F.F.M., aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CLAUDE ETHALON	Licence: 009816
Délégué FFM (Président de jury)	Philippe LAVRAT / Max CHARPIN	Licence: 124927 / 006434
Membre du Jury	SACKY BONNE	Licence: 054804
Membre du Jury	JEROME BRISEBARD	Licence: 005212
Commissaire technique responsable	ALAIN MAS / ROGER BLANC	Licence: 199443 / 004065
Responsable du chronométrage	F. F. M.	Licence:

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Vintage

Classic - Evolution - Prototype

Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Machines jusqu'à l'année 1984. Refroidissement par air, avec autre système d'amortisseurs que pour la catégorie « Classic » ou refroidissement liquide avec le système de freinage d'origine.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines à partir de l'année 1985 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Âges des pilotes :

Suivant les Règles Techniques et de Sécurité Motocross : 13 ans minimum en 125cc / 16 ans minimum pour les autres cylindrées.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française (MAT, NCO, INTER, LUE, IAT, délivrée par la F.F.M., valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFI.M de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guldon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FFI.M ou la FFI.M Europe autre que la FFI.M, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FFI.M et/ou de la FFI.M Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présentera un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFI.M dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical : **D^r Bruno GUINCHARD**
 Nombre de secouristes : **12** Nombre d'ambulance(s) : **2**
 Hôpital le plus proche : **BESANCON** Temps de trajet (en min) : **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site : **LA CHAUX**
 Adresse : **Rue du HOUTHEROT**

Caractéristiques :
 Longueur du circuit : **1500 m**
 Largeur minimum de la piste : **5 m**
 Largeur de la grille : **30 m**
 Longueur de la ligne droite de départ : **90**
 Nombre d'OCP* : **17**
*Officiers Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
 DATE: **15/01/2024**



VISA DE LA LIGUE
 DATE: **16.01.2023**

Ligue Motocycliste
 Bourgogne / Franche-Comté
 Siège social - DOLE
 N° Siret 832 738 395 00013

VISA DE LA FFM
 DATE: **02/02/2024**
 NUMÉRO: **24/0117**



Samedi : de 16h00 à 19h00 contrôle administratif et technique
Dimanche : de 6h45 à 8h30 contrôle administratif et technique
pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif

Durée T.mort	Départ	Séries	Durée
00:10 0:05	8:00	Championnat BFC Est 125 - Grp A	0:10
00:15 0:05	8:15	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:15
00:10 0:05	8:35	Championnat BFC Est Open - Grp A	0:10
00:15 0:05	8:50	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:15
00:10 0:05	9:10	Championnat BFC Est 125 - Grp B	0:10
00:15 0:05	9:25	Championnat de France - Série Vintage	0:15
00:10 0:05	9:45	Championnat BFC Est Open - Grp B	0:10
00:10 0:05	10:00	Championnat BFC Est 125 - Grp A	0:10
00:15 0:05	10:15	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:15
00:10 0:05	10:35	Championnat BFC Est Open - Grp A	0:10
00:15 0:05	10:50	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:15
00:10 0:05	11:10	Championnat BFC Est 125 - Grp B	0:10
00:15 0:05	11:25	Championnat de France - Série Vintage	0:15
00:10	11:45	Championnat BFC Est Open - Grp B	0:10
01:30	11:55	Pause Déjeuner	1:30
00:20 0:05	13:25	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:20 +1T
00:15 0:05	13:50	Hors Championnat - "Non Qualifiés"	0:15 +1T
00:20 0:05	14:10	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:20 +1T
00:20 0:05	14:35	Championnat BFC Est 125	0:20 +1T
00:15 0:05	15:00	Championnat de France - Série Vintage	0:15 +1T
00:20	15:20	Championnat BFC Est Open	0:20 +1T
00:15	15:40	Entracte	0:15
00:20 0:05	15:55	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:20 +1T
00:15 0:05	16:20	Hors Championnat - "Non Qualifiés"	0:15 +1T
00:20 0:05	16:40	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:20 +1T
00:20 0:05	17:05	Championnat BFC Est 125	0:20 +1T
00:15 0:05	17:30	Championnat de France - Série Vintage	0:15 +1T
00:20	17:50	Championnat BFC Est Open	0:20 +1T
00:00	18:10	Remise des Prix BFC Est	

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Pilote : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Bourgogne Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considérée.

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste

PARKING SPECTATEURS N°3 48000 M²

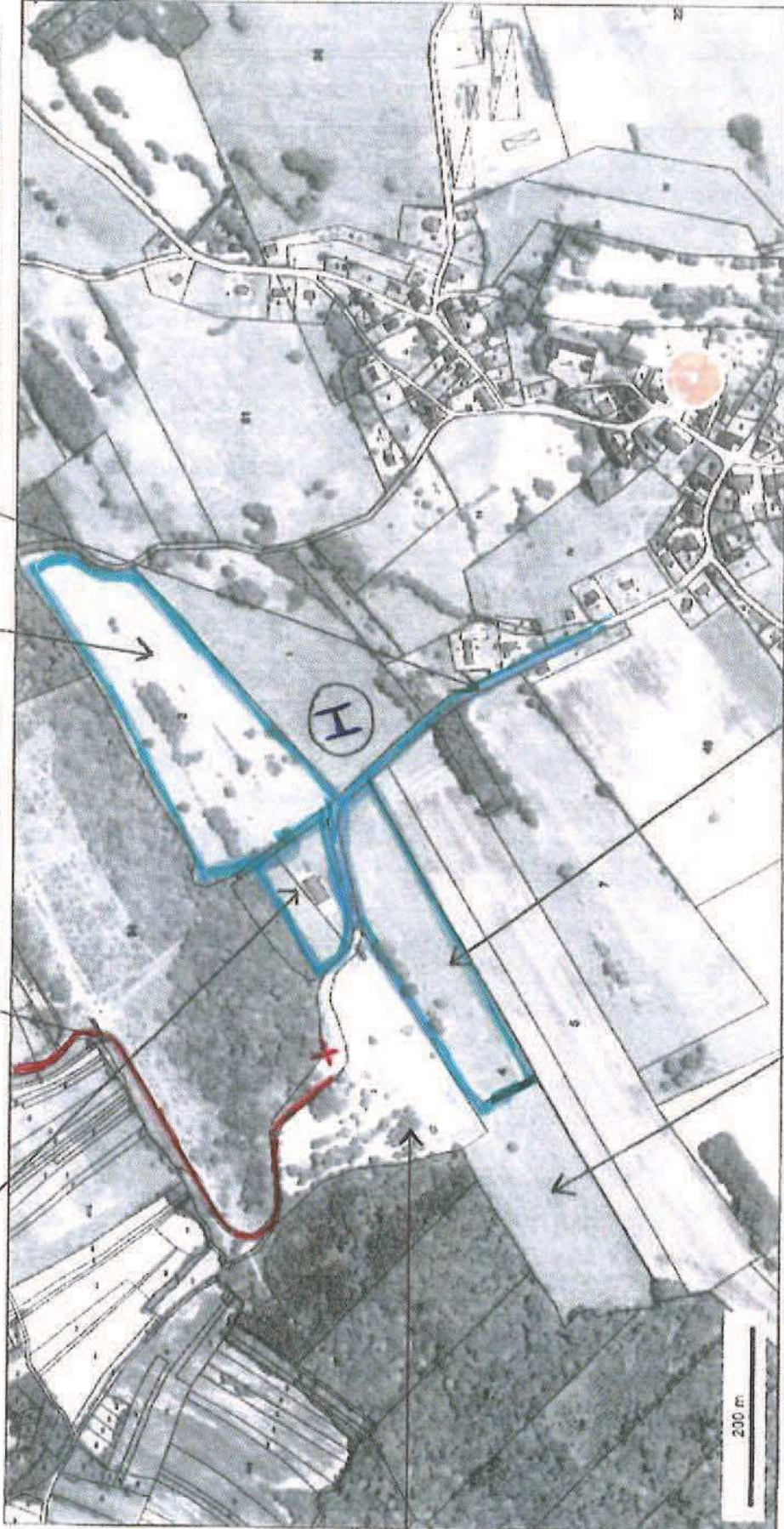
PARKING SPECTATEURS N°2 9000 M²

ACCES SPECTATEURS

DÉPART SECOURS

PARKING SPECTATEURS N°1 26000 M²

PARKING PILOTES 26000 M²



CIRCUIT

© IGN 2015 -


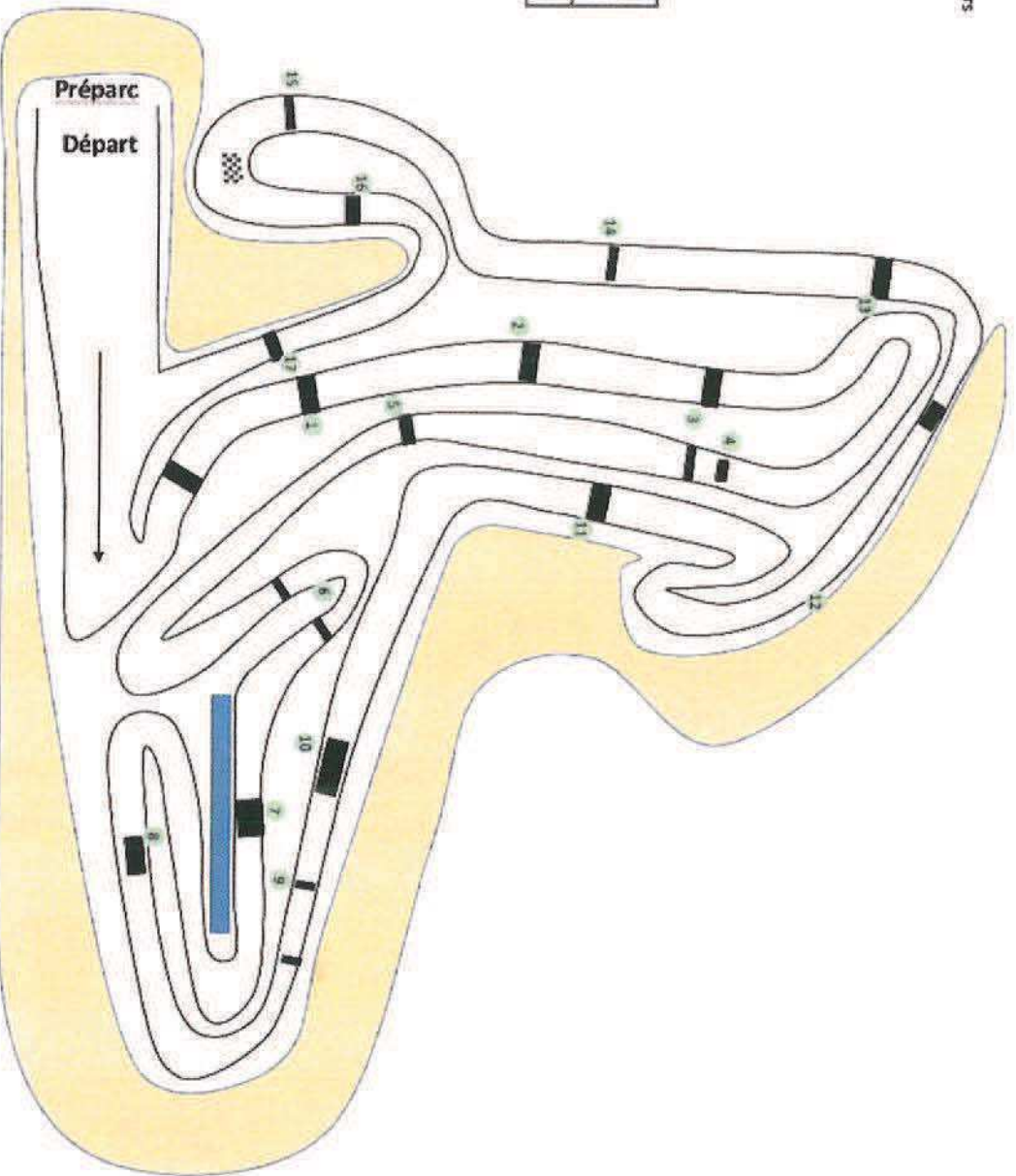
Longitude : 5° 44' 13" E
Latitude : 47° 14' 09" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Plan détaillé

- Zone panneuteurs
- Zone spectateurs
- 18 postes commissaires
- Longueur : 1 450 m
- Arrivée
- Sauts

Le 30/01/2023

22/01/2023 - 25170 Etrabonne